

Demande d'autorisation pour une dissémination expérimentale de blé génétiquement modifié

Requérant: Institut für Pflanzenwissenschaften, ETHZ, 8092 Zurich
Dossier: B00003- Comportement de variétés transgéniques de blé Kp4 au champ.

Modification génétique:

- gène *Kp4* d'origine virale codant pour une protéine antifongique;
- gène *bar* isolé de *Streptomyces hygroscopicus* conférant la résistance à l'herbicide BASTA (gène marqueur);
- gène procaryote *bla* conférant la résistance à l'antibiotique ampicilline.

Objectif de l'essai:

Evaluation de la résistance à la carie du blé (maladie fongique). Analyse des interactions avec les organismes non ciblées.

Site de l'essai:

Versuchsstation Eschikon sur la commune de Lindau (ZH). La surface plantée totale est 90 m².

Durée de l'essai:

Février 2002 – avril 2003

Procédure d'autorisation

Bases légales

Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE) du 25 août 1999

Autorité délivrant l'autorisation

Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEPF), 3003 Berne.

Consultation du dossier:

Le dossier, à l'exception des informations confidentielles, peut être consulté jusqu'au 16 mars 2001 soit auprès de l'OFEPF, Div. Substances, Sol, Biotechnologie, Worblentalstr. 68, 3063 Ittigen (Prière de s'annoncer au préalable par téléphone au 031/322 93 49), soit auprès de la Gemeindeverwaltung, Tagelwangerstrasse 2, 8315 Lindau durant les heures d'ouverture officielles.

Résumé

Un résumé du dossier est disponible sur le site Internet de l'OFEPF à l'adresse: www.buwal.ch/stobobio/biotechnologie/registre_exp/f/index.htm

30 janvier 2001

Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage

Demande d'autorisation pour une dissémination expérimentale de blé génétiquement modifié

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	06
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.02.2001
Date	
Data	
Seite	354-354
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 167

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.